

**Le Bien Public (Édition région Dijonnaise) - 14/12/2020**

À la suite de la loi Egalim (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), SNCF Réseau organise une concertation nationale pour élaborer sa charte liée à la protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Vous avez jusqu'au 23 décembre pour donner votre avis sur [www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation).

SNCF Réseau effectuera également, au cours du premier trimestre 2021, une étude acoustique afin de recenser les points noirs du bruit ferroviaire le long des lignes, dont celle passant à Collonges-et-Premières. Un bureau d'études réalisera des points de mesures au droit d'une à deux habitations par commune après leur accord.